



Avis du Comité des parties prenantes (CPP)

Valobat

Filière REP

Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment

du 9 janvier 2024

Lors de sa séance du 9 janvier 2024, le Comité des Parties Prenantes de Valobat (le Comité), éco-organisme agréé pour la filière à responsabilité élargie du producteur (REP) des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB) pour les catégories 1 et 2 a émis l'avis ci-après :

- (i) A la majorité (9 avis favorables, 0 avis défavorable et 3 abstentions), les membres du Comité présents ou représentés et ayant droit de vote ont émis un avis favorable concernant le barème 2024 de la REP PMCB de Valobat, avec la précision selon laquelle, le vote de cet avis ne vaut pas approbation des dispositions du projet d'arrêté modificatif du cahier des charges des éco-organismes de la filière de REP PMCB relatives aux produits et matériaux bois, mis en consultation le 6 décembre 2023.